

**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 Mars 2017

Président : CROS Claude

Secrétaire : GRIMSTONE Martine

Présents : CROS Claude  
CROS Nicolas  
GRIMSTONE Martine  
BOSQUER Maryse

Procurations : RAGA Sylvie à CROS Nicolas  
DEKESTER HOLMIERE Pascale à GRIMSTONE Martine  
PONCET Bernard à Claude CROS.

Convocation du 06 mars 2017.

Début de séance : 20 heures 30

Ordre du Jour :

1. Présentation d'une installation photovoltaïque sur le toit de la bergerie par HB SOLUTIONS :
  - a. Décision de principe sur ce projet,
  - b. Décision sur une déclaration de travaux à la DDTM,
  - c. Demande d'estimation du coût de raccordement à ERDF,
2. Parcelle 499 : délibération rectificative – prise en charge des frais notariés,
3. Formation des agents communaux : prise en charge des frais de déplacement,
4. Questions diverses.

Le conseil municipal valide le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- achat parcelles section B n° 497 et n°505,
- subvention à l'association Rallye des Hautes Corbières.

**1. Présentation d'une installation photovoltaïque sur le toit de la bergerie par HB SOLUTIONS**

Le conseil municipal décide de poursuivre le projet et, pour mieux l'apprécier, la commune fera une déclaration auprès de la DDTM ainsi qu'une demande d'estimation du coût de raccordement à ERDF.

**2. Parcelle 499 : délibération rectificative – prise en charge des frais notariés**

En complément de la dernière délibération du conseil municipal en date du 07 février 2017, la commune confirme qu'elle prendra bien en compte les frais notariés.

Le conseil donne pouvoir à Monsieur le maire de signer les actes référents à cette affaire.

**3. Formation des agents communaux : prise en charge des frais de déplacement**

Le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge des frais de déplacements et repas selon les tarifs en vigueur.

#### **4. Achat parcelles section B n°497 et n°505**

Suite à l'accord de Mr Gélis Auguste, la commune décide d'acheter les parcelles B 497 et B 505 pour la somme de 3 000 euros et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les actes notariés.

#### **5. Subvention au Rallye des Hautes Corbières**

Le conseil municipal décide de financer à hauteur de 50 % l'achat de T-shirts (625 euros). La commune décide de prendre à sa charge les frais de débroussaillage qui seront assurés par François Holmière.

#### **6. Questions diverses**

En complément de la décision du conseil municipal du 07 juin 2016 et compte tenu de la topographie des lieux, le conseil municipal autorise Aaron-Lee Grimstone à planter des arbres fruitiers sur la partie basse adjacente au ruisseau et uniquement à cet endroit.

La séance est levée à 23 h 45.

Le maire,  
Claude CROS